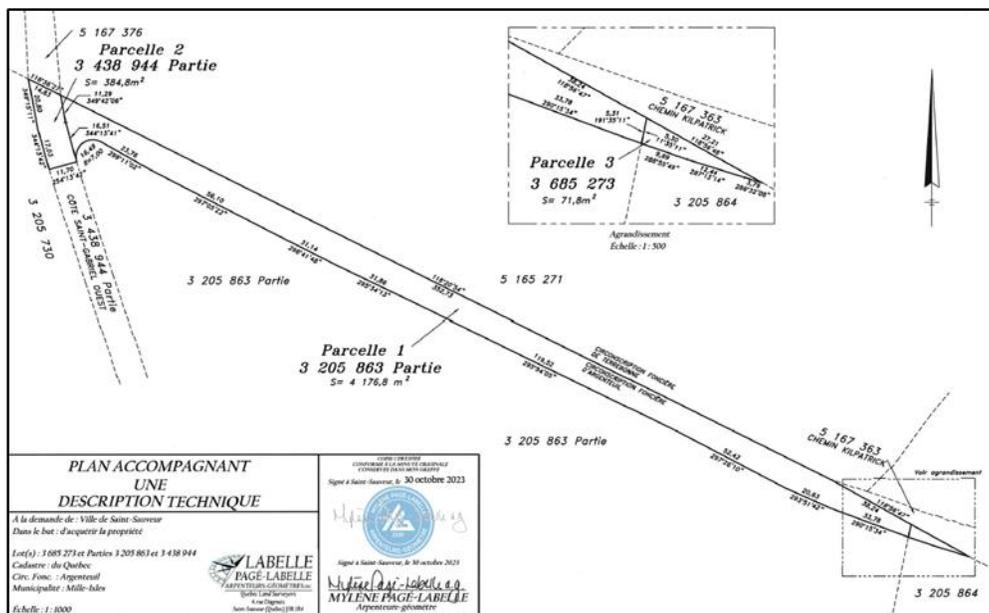




ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le conseil municipal, à une séance ordinaire tenue le 20 novembre 2023, adoptait le règlement suivant :

- **Règlement 584-2023 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Municipalité de Mille-Isles** (la partie du chemin Kilpatrick qui se prolonge jusqu'à la côte Saint-Gabriel ouest)



Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement le 15 mai 2025.

Un avis a été publié à la *Gazette officielle du Québec* le 31 mai 2025, numéro 22, page 357.

Le règlement est actuellement disponible sur le site Internet de la Ville de Saint-Sauveur, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance dans la section « Règlements municipaux ».

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 10 juin 2025.

Le greffier et directeur du Service juridique, greffe et vie démocratique,

Yan Senneville, M. A., OMA